

**ARRETE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE**

Le Collège,

Vu l'article 130bis et 135, §2, 3° de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que le Comité des Fêtes de Transinne organise une kermesse le week-end du 17 et 18 août 2024 ;

Considérant qu'une course de cuistax est prévue le samedi 17 août 2024 de 16h00 à 22h00 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

**ARRETE :**

Article 1: L'autorisation au Comité des Fêtes de Transinne de placer un chapiteau sur la cour de l'école du mardi 13 août à 8h00 au lundi 19 août 2024 à 16h00.

Article 2 : La fermeture de voiries pour la course de cuistax le samedi 17 août 2024 de 14h00 à minuit, à savoir (voir plan ci-joint) : la rue de l'Eglise, du n°1 au n°4, la rue du Ruisseau, la rue de la Fontaine et Place du Monument.

Article 3 : La signalisation et la déviation sont mises en place par les organisateurs, telle qu'elles sont imposées par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 4 : La signalisation et la déviation qui ne sont plus justifiées devront être enlevées ou efficacement masquées.

Article 5 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Par le Collège,

La Directrice générale,

E.DUYCK



Pour la Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,  
La Bourgmestre,

A.LAFFUT



Le 1<sup>er</sup> Echevin  
Christian B...

Kermesse Transinne (15-16 - 17 et 18 août 2024)

Cuistax le samedi 17/08 de 16h00 à 22h00 (fermeture des rues de 14h00 à 00h00) (Rue du Ruisseau, Rue de la Fontaine, Place du Monument et Rue de l'église du n°1- 4)

